



Légalité d'un contrat de travail en cdd

Par **Barbess**, le **02/09/2009** à **14:24**

Bonjour,

Je travaille depuis février dans un magasin connu de la grande distribution, depuis ce mois j'ai des CDD qu'ils renouvellent tous les mois. Donc jusqu'à présent 7 CDD et normalement le 8ème dans les jours qui vont arriver.

Sur le CDD il est précisé que je suis engagé afin de remplacer une caissière qui est en congé maternité alors que je travaille en rayon et que je suis même responsable d'un rayon. Je voulais savoir si c'était légal.

De plus, les heures que je fais en plus ne sont pas payées mais à rattraper mais il n'y a rien de comptabiliser de façon claire, rien d'écrit. S'il y a un litige comment peut-on faire et si mon contrat n'est pas renouvelé ?

Merci d'avance en espérant que ces questions trouveront des réponses.